



NOTE DE PRÉSENTATION

BUDGET PRIMITIF – ANNEE 2024



Ville du Houleme

**NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF
 ANNEE 2024**

CADRE GENERAL DU BUDGET

Le budget communal est l'acte fondamental de la gestion municipale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises.

C'est un acte de prévision car le budget constitue un programme financier évaluatif des recettes à encaisser et des dépenses à faire sur une année.

Le budget communal c'est aussi un acte d'autorisation par lequel le maire organe exécutif de la collectivité – est autorisé à engager les dépenses votées par le conseil municipal.

L'article L2313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note, présente les principales informations et évolutions du budget principal de la commune 2024.

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé le 22 février 2024, a été l'occasion de présenter le contexte économique global de la préparation budgétaire et de détailler la situation financière de la collectivité.

Ainsi, dans un contexte économique où l'inflation reste soutenue, la suppression progressive des marges de manœuvre fiscale, l'absence de revalorisation des dotations de l'État à la hauteur des besoins et le fléchage renforcé de ressources locales sur des priorités définies unilatéralement par l'État, restreignent de plus en plus les marges de manœuvre des collectivités territoriales.

Malgré ce contexte, le budget 2024 illustre une nouvelle fois la volonté de la municipalité au regard de ses capacités financières à poursuivre à court et moyen terme la mise en œuvre des axes prioritaires de la mandature :

- Améliorer l'offre de service public proposée aux habitants pour les accompagner dans leur quotidien
- Améliorer le cadre de vie des concitoyens
- Intégrer les défis de la transition écologiques dans les projets

LES ÉQUILIBRES FINANCIERS

Les orientations budgétaires débattues en décembre dernier ont permis de dessiner une trajectoire financière qui s'appuie avant tout sur le rétablissement des niveaux d'autofinancement brut et net.

Le budget année 2024 et son élaboration sont marqués par les éléments suivants :

- Un contexte économique marqué par une inflation qui reste élevée
- Des dépenses du personnel qui intègre les mesures gouvernementales visant à la rémunération des agents publics.
- Des prévisions de recettes en deçà du rythme de l'inflation qui touche les dépenses de gestion,
- Comme la municipalité s'y est engagée, les taux des taxes locales n'augmenteront pas,
- La poursuite des opérations du mandat comme l'aménagement du parc municipal dont les études opérationnelles sont en voie d'achèvement.
- La poursuite du désendettement de la collectivité

Le budget global (fonctionnement et investissement) de l'année 2024 s'établit à **4 827 752.48 €** en hausse de près de 1.5% par rapport à l'année 2023.

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Report 2023		89 156.93		154 602,66
Mouvements réels	4 316 409.69	4 310 351.93	428 243.62	190 541,79
Mouvements d'ordre	83 099.17	0,00	0.00	83 099.17
TOTAL	4 399 508.86	4 399 508.86	428 243.62	428 243.62

L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement comprend les opérations de gestion courante avec en dépenses principalement les frais de personnel, les intérêts de la dette, les subventions aux associations), et en recettes essentiellement les impôts locaux, la dotation globale de fonctionnement versée par l'État, les produits d'exploitation du domaine et des services publics locaux.

Pour l'exercice 2024, l'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à **4 399 508.86** euros, incluant l'ensemble des opérations réelles et d'ordre.

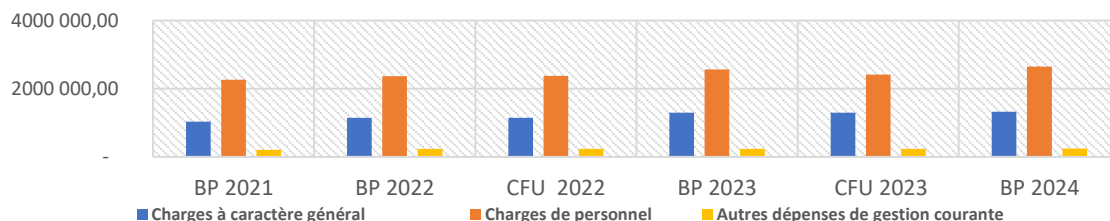
Les dépenses de fonctionnement

Vue d'ensemble

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement (DRF) sont en augmentation de 1.91% Par rapport au BP 2023 et près 6.5% par rapport au CFU 2023).

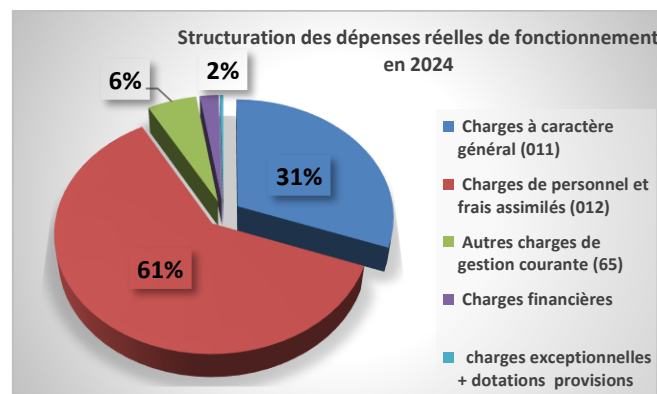
Ces dépenses sont ventilées comme suit :

LIBELLE	BP 2021	BP 2022	CFU 2022	BP 2023	CFU 2023	BP 2024	EVOL BP 24/23	EVOL BP 24/CFU23
O11 Charges à caractère général	1 032 300,00	1 144 291,72	1 142 018,03	1 295 521,00	1 293 289,19	1 323 500,00	2,16%	2,34%
O12 Charges de personnel	2 264 000,00	2 367 010,66	2 378 903,81	2 567 550,34	2 414 289,67	2 641 007,11	2,86%	9,39%
O14 Atténués de produits	2 000,00	3 000,00	836,00	3 000,00	-	3 000,00	0,00%	
65 Autres dépenses de gestion courante	205 500,00	230 300,00	234 477,52	238 305,55	234 210,32	241 000,00	1,13%	2,90%
Total charges de gestion	3 503 800,00	3 744 602,38	3 756 235,36	4 104 376,89	3 941 789,18	4 208 507,11	2,54%	6,77%
66 Charges financières	110 930,00	103 000,00	102 434,46	108 304,32	103 000,94	90 902,58	-16,07%	-11,75%
67 Charges exceptionnelles	4 614,80	7 700,00	6 873,69	18 000,00	10 371,40	12 000,00	-33,33%	15,70%
68 Dotations aux amortissements et provisions	7 000,00	7 000,00	7 000,00	5 000,00	-	5 000,00	0,00%	
O22 Dépenses imprévues								
Total des dépenses réelles de fonctionnement	3 626 344,80	3 862 302,38	3 872 543,51	4 235 681,21	4 055 161,52	4 316 409,69	1,91%	6,44%
O23 Opération d'ordre de transfert entre sections		25 570,30						
O42 Total des opérations d'ordre	76 088,26	74 914,66	80 786,07	83 087,42	83 087,42	83 099,17	0,01%	0,01%
Total recettes d'ordre	76 088,26	100 484,96	80 786,07	83 087,42	83 087,42	83 099,17	0,01%	0,01%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 702 433,06	3 962 787,34	3 953 329,58	4 318 768,63	4 138 248,94	4 399 508,86	1,87%	6,31%



Les charges de gestion représentent 97.50% des DRF, en progression de 2.54% entre 2023 et 2024 contre +11.7% entre 2022 et 2023 au plus fort des périodes des crises énergétiques et inflationnistes.

La structuration des dépenses réelles de fonctionnement est relativement proche de celle de l'année dernière.



Les charges à caractère général (Chap. 011)

Ces dépenses sont inscrites à hauteur de 1 323 500 € soit plus de 2.16% par rapport aux prévisions de 2023 (+ 2.34 % si on fait un rapprochement par rapport au CFU de 2023) ?

Contrairement à l'année 2023, la tendance à l'augmentation des charges à caractère général est moins marquée en 2024. Au-delà d'une légère tendance à la réduction de l'inflation, cela traduit la volonté de la municipalité de contenir l'évolution de ces charges de services qui représentent tout de même 31% des DRF.

Charges à caractère général (011)	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Evol*.
Achats (c/60)	526 380	528 400	639 402	756 021	777 500	2,84%
Services extérieurs (c/61)	357 120	366 100	376 590	408 000	414 000	1,47%
Autres services extérieurs (c/62)	118 600	111 800	101 300	101 500	102 000	0,49%
Taxes (c/ 63)	22 000	26 000	27 000	30 000	30 000	0,00%
Total Chap. 011	1 024 100	1 032 300	1 144 292	1 295 521	1 323 500	2,16%

Toutefois cette croissance résulte pour partie des coûts contraints liés à l'inflation qui perdure et aux surcoûts énergétiques qui amènent à devoir abonder les budgets de certains services municipaux pour lesquels les achats et prestations de services connaissent une forte volatilité des prix (produits d'entretien alimentation...).

Les évolutions de crédits les plus marquées sont ciblées sur l'entretien et la réparation des bâtiments (+16.6%), les contrats de prestations de services (+16.7%), l'entretien du matériel (+20%) et surtout l'électricité (+24.3%).

Les charges de personnel (Chap.012)

Les dépenses liées à la masse salariale s'élèvent à 2 641 007.11 €, projections en hausse de +2.09% de BP à BP et de 1,49% par rapport au CFU 2023.

A effectif constant cette évolution par rapport à l'exécution traduit tout de même la volonté de l'exécutif de contenir les charges de personnel qui représentent à elles seules 61% des DRF.

Charges de personnel et frais assimilés (012)	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	Ev ol BP24/BP23
Rémunérations	1 578 877	1 600 000	1 670 211	1 838 550	1 887 507	2,7%
Cotisations	647 500	647 000	678 800	711 000	734 500	3,3%
Autres	17 000	17 000	18 000	18 000	19 000	5,6%
Total Chap. 012	2 243 377	2 264 000	2 367 011	2 567 550	2 641 007	2,9%

Pour cette année 2024, les prévisions sur les charges de personnel intègrent :

- Les mesures structurelles gouvernementales touchant à la rémunération des agents publics, (Prime exceptionnelle de pouvoir versée en janvier 2024, relèvement de 5 points de l'indice majoré pour l'ensemble des agents publics, la revalorisation du point d'indice de 1.5% en année pleine, l'augmentation d'un point des cotisations de la CNRCL, ...)
- Les mesures conjoncturelles liées au bon fonctionnement des services (recrutement d'animateurs pour le centre de loisirs ALSH, remplacement d'agents en congés de maladies, maternité...)

Les autres charges de gestion courante (Chap. 65)

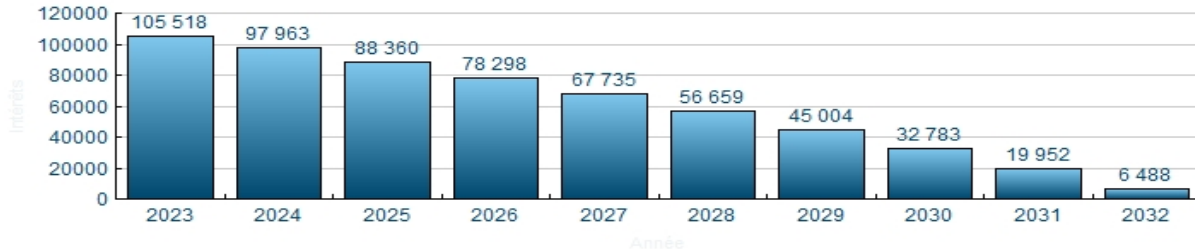
Ce chapitre, couvre :

- Les indemnités et frais de mission du Maire et des Adjoints.
- Les subventions aux associations (article 6574) dont le montant est prévu à hauteur de 35 000 €.). Ces subventions contribuent tout au long de l'année à créer ou maintenir du lien social sur le territoire.
- Les créances admises en non-valeur (article 6541) et les créances éteintes (article 6542).
- Une subvention 55 000 € au budget du CCAS pour maintenir les actions du CCAS en faveur des houlmoises et houlmois en difficultés ainsi que les prestations de maintien à domicile est nécessaire. Par ce bien, la municipalité réaffirme sa volonté de soutenir sa population.

Les crédits pour ce chapitre sont en augmentation de 1.13% par rapport au prévisionnel de 2023 et en baisse de 0.11% par rapport à l'exécution de l'année dernière.

Les charges financières (Chap. 66)

La charge d'intérêts de la dette pour l'année 2024 s'élève à **90 902.58 €** (y compris ICNE) contre **108 304.32€** en 2023. Cette tendance est en cohérence avec le profil d'extinction de la dette qui va représenter cette année 21.71 €/Hab.



Les recettes de fonctionnement

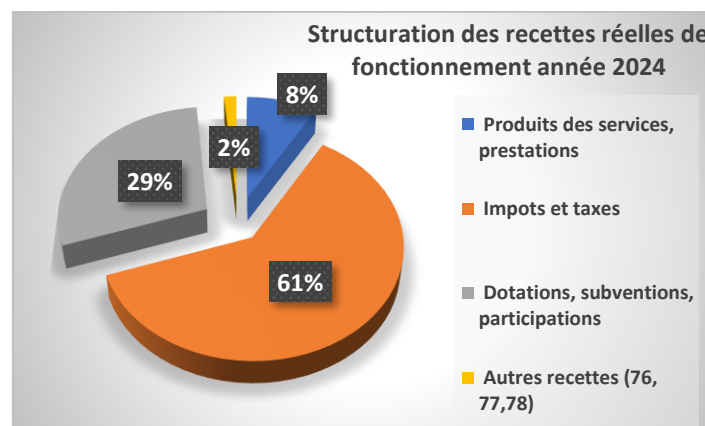
Vue d'ensemble

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement (RRF) s'élèvent à 4 310 351.93 € (hors report 2023) en progression de 2.5% par rapport au BP 2023 et de 2% si l'on compare à l'exécution de l'année 2023.

Ces dépenses sont ventilées comme suit :

LIBELLE		BP 2021	BP 2022	CFU 2022	BP 2023	CFU 2023	BP 2024	EVOL BP24/23
	excédent reporté	139 866,06	138 040,21		117 544,65	-	89 156,93	-24,15%
013	Atténuation de charges	25 000,00	25 000,00	14 435,51	25 000,00	15 621,48	25 000,00	0,00%
70	Produit des services et du domaines	234 500,00	271 500,00	298 677,70	292 500,00	356 640,54	352 488,00	20,51%
73	Impôts et taxes	2 035 514,00	2 251 078,00	2 364 071,53	2 461 014,00	2 508 385,51	2 576 088,85	4,68%
74	Dotations et participations	1 164 700,00	1 084 839,91	1 254 134,85	1 293 900,00	1 191 888,07	1 208 775,08	-6,58%
75	Autres produits de gestion courante	97 000,00	132 000,00	117 638,08	130 000,00	136 745,21	145 000,00	11,54%
Produits de gestion		3 531 714,00	3 739 417,91	4 034 522,16	4 177 414,00	4 193 659,33	4 282 351,93	2,51%
76	Produits financiers	4 853,00	4 000,00	3 478,40	3 000,00	2 918,00	3 000,00	0,00%
77	Produits exceptionnels	-	-			12 809,98		
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 561 567,00	3 768 417,91	4 052 436,07	4 205 414,00	4 225 008,79	4 310 351,93	2,50%
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement								
Total recette d'ordre								
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		3 701 433,06	3 906 458,12	4 052 436,07	4 322 958,65	4 225 008,79	4 399 508,86	1,77%

La structuration des recettes réelles de fonctionnement est quasiment similaire à celle de 2023.



Les recettes de fonctionnement de la collectivité sont à plus de 60% assurées par les impôts et taxes perçues (contributions directes et fiscalité reversée par l'EPCI) à 29% par les dotations de l'état et des participations des organismes comme la CAF et dans une moindre mesure à 8% par le produit des services.

Le produit des services et du domaine (Chap.70)

Ce chapitre d'un montant de 342 488 € concerne le produit issu de services de restauration scolaire Centres de loisirs, accueil périscolaire, séjours, crèche halte-garderie, restaurant scolaires, droits de place du marché, manifestations culturelles. Les crédits ouverts sont en progression car les projections font état d'une reprise des activités de services post COVID surtout les centres de loisirs et l'accueil périscolaire.

Dans le cadre des orientations budgétaires 2024, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter le tarif de ses services à destination de la population déjà fortement impactée par une baisse de pouvoir d'achat.

Impôts taxes et fiscalité reversée (Chap. 73 et 731)

↳ **Les contributions directes**

Comme annoncé lors du DOB 2024, il n'y aura pas d'augmentation des taux de fiscalité locale. La dynamique fiscale pour 2024 s'appuiera uniquement sur l'évolution légale des valeurs locatives et sur l'évolution physique naturelle du nombre de construction. Cette évolution est décidée par l'État dans le cadre des lois de finances respectives. Pour l'année 2024 elle sera de 3.9%.

Évolution des bases fiscales prévisionnelles depuis 2022

	2022	2023	2024 (prévisions)
Taxe foncière sur le bâti	3 908 803	4 151 000	4 300 000
Taxe foncière non bâti	8143	8 600	8 900
Taxe d'Habitation	66 032	71 517	55 400
Évolution bases : lois de finances		+7,1%	+ 3,9%

Évolutions des taux de la fiscalité locale (depuis la réforme de la taxe d'habitation)

	2022	2023	2024	Évolution 2024/2023
Taxe foncière sur le bâti	54,26%	54,26%	54,26%	0%
Taxe foncière sur le non bâti	79,15%	79,15%	79,15%	0%
Taxe d'Habitation (THRS)	15,57%	15,57%	15,57%	0%

Évolutions du produit de la fiscalité locale attendue (depuis la réforme de la taxe d'habitation)

	BP 2022	BP 2023	BP 2024 (prévisions)
Taxe foncière sur le bâti	2 121 566	2 252 333	2 333 180
Taxe foncière sur le non bâti	6 332	6 807	7 044
Taxe d'Habitation (THRS)	10 631	11 135	8 626
TOTAL	2 138 529	2 270 275	2 348 850

Effets bases brutes sur le produit de fiscalité attendues par rapport à N-1		+ 131 746	+ 78 573
--	--	-----------	----------

Effet Coef. Correcteur	- 181 185	- 147 681	- 152 985
-------------------------------	-----------	-----------	-----------

Produits attendus corrigés du coef correcteur	1 982 406	2 122 594	2 223 154
--	-----------	-----------	-----------

	CFU 2022	CFU 2023
Produits de la fiscalité réellement perçus	2 007 490	2 177 189

↳ **La fiscalité reversée : La participation de la Métropole Rouen Normandie**

Les inscriptions budgétaires sont conformes au pacte financier de la Métropole Rouen Normandie avec les communes membres. Pour un montant prévisionnel de 270 420 €, elles comprennent :

- L'attribution de compensation (AC) pour 90 455 €
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) pour 102 765 €
- Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) pour 77 200 €

↳ **Les autres taxes locales**

Ce volet d'impôts indirects concerne :

- La taxe sur la publicité extérieure (TLPE) pour 16 953,28 € son montant d'une année sur l'autre est très peu volatile. Il dépend des états déclaratifs des prestataires de pub.
- Les droits de place du marché présenté en légère augmentation
- La taxe locale sur la consommation finale d'électricité 60 000 €. Il est prévu une légère baisse de cette taxe liée à la consommation d'électricité qui est en baisse.

Les dotations subventions et participations (Chap. 74)

Les dotations et participations quant à elles représentent 29% des recettes de fonctionnement de la collectivité (dont 60% uniquement pour la DGF).

Le budget primitif 2024 prévoit une baisse de **6,58% %** par rapport aux prévisions de 2023 et de - 4,96 par rapport aux réalisés de 2023, soit **1 208 775,08 €** se décomposant comme suit :

↳ **La dotation globale de fonctionnement**

Pour mémoire la DGF comprend deux parts :

- La dotation forfaitaire qui dépend principalement de la variation de la population. Son montant non encore communiqué par le comité des Finances locales ne devrait pas connaître de bouleversements majeurs au vu de l'augmentation de la population DGF pour 2024. Prévisions budgétaires à hauteur du montant perçu en 2023 à savoir : **645 783 €** ;
- Et la part péréquation (avec la dotation de solidarité rurale (DSU), et la dotation nationale de péréquation (DNP)) qui a tendance à augmenter très légèrement chaque année. (Prévisions 2024 : **78 000 €**).

↳ **Les participations diverses**

Ses participations sont versées : en grande partie par la CAF dans le cadre de la prestation de service, pour l'accueil des enfants en crèche (PSU) et prestation de service Ordinaire (PSO) pour les activités périscolaires (Prévisions 2024 : 150 061 €).

On y trouve le département pour l'utilisation des équipement sportifs de la ville (Prévisions 2024 : 12 000 €), le syndicat des communaux de la muette dans la gestion des forêts (Prévisions 2024 : 12 650 €), et **diverses** communes, dans le cadre de la prise en charge des frais de scolarité des enfants extérieurs à la ville (Prévisions 2024 : 10 000 €),

L'ensemble de ces participation représentent en prévision pour 2024 : **184 711 €** soit environ 4,5% des recettes de gestion de la collectivité.

↳ **Les compensations versées par l'État**

Ce volet regroupe :

- Les mesures de compensations au titre de la taxe foncière (Prévisions 2024 : 26 675 €),
- Les mesures de compensation liées au dispositif de filet de sécurité. Une prévision de 90 000 € est inscrite au BP 2024 en raison des critères d'éligibilité annoncés par la loi de finances. En cas d'éligibilité reconnue son montant sera connu d'ici juillet 2024. Pour mémoire ce dispositif est exceptionnel car il vise à amortir les effets de l'inflation sur les budgets des communes et groupements, alors que les hausses de dépenses sont, elles structurelles dans le budget.

Les autres recettes de gestion (Chap. 75)

Ces diverses recettes sont évaluées à 145 000 €. Elles sont composées principalement des loyers perçus par la ville et des redevances pour occupation du domaine public payés par les entreprises de réseaux (Téléphonie mobile...)

Les prévisions budgétaires sont en augmentation de +11% par rapport à 2023.

L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comprend les opérations en capital qui ont pour objet d'augmenter la valeur du patrimoine de la commune. Cette section comporte, pour l'essentiel, en dépenses les travaux neufs et les grosses réparations, les acquisitions de terrains et d'immeubles ainsi que le remboursement du capital de la dette.

En recette elle intègre le reversement du fonds de compensation de la TVA, les subventions, l'autofinancement.

Elle est composée d'opérations :

- **Réelles** qui donnent lieu à des mouvements de trésorerie ;
- **D'ordre**, qui sont des écritures comptables n'entraînant ni encaissement ni décaissement ; Dans le présent BP elles s'apparentent des recettes internes.

La section d'investissement reprend fidèlement les orientations budgétaires présentées le 22 février 2024.

Pour l'année 2024, elle s'équilibre à hauteur de **428 243.62 €** en baisse de 25,7% par rapport aux prévisions de 2023.

Les crédits ouverts seront axés sur :

- Le remboursement de la dette
- Les études et lancement des travaux d'aménagement du parc municipal
- La valorisation du patrimoine communal
- L'amélioration des conditions de travail des services,

Pour les travaux d'aménagement du parc municipal une autorisation de programme sera intégrée à la programmation budgétaire de 2024 à 2026.

Le financement de la section d'investissement sera effectué par les fonds propres dont un virement de 110 000 € de la section de fonctionnement et les subventions sollicitées pour les projets programmés.

Les dépenses réelles d'investissement pour 2024

La municipalité entend poursuivre sa stratégie visant à structurer son territoire et maintenir une qualité de service de la population.

Les dépenses réelles d'équipement comprennent :

- Les dépenses réelles d'équipement
- Le remboursement du capital de la dette

↳ Les dépenses d'équipement

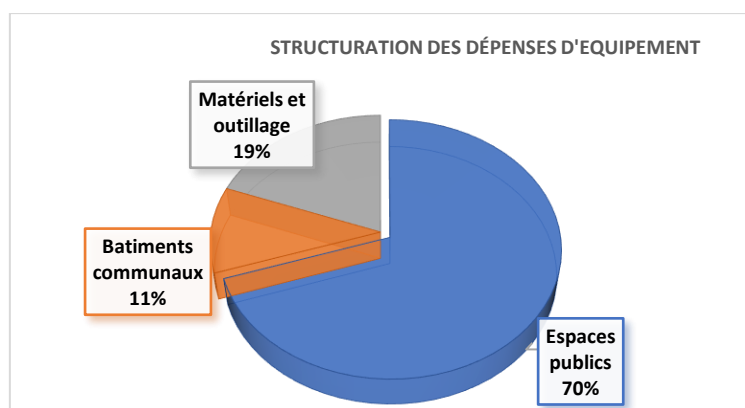
Compte tenu de la faiblesse des marges de manœuvres de la collectivité gravement impactées par les effets ciseaux des différentes crises successives, le programme d'investissement pour l'année 2024 sera limité sur les projets du quotidien et le lancement de l'opération d'aménagement du parc municipal.

Le projet de réhabilitation du parc est entré dans sa phase études projet. Sa programmation sera organisée sur les années 2024 à 2026 avec une montée en puissance en 2025 résultant des recettes supplémentaires de la vente du foncier des Hauts Vergers.

LIBELLE		RAR 2023	Propositions nouvelles 2024	BP 2024 (Propositions + RAR)
	Résultat reporté			0,00
	Dépenses d'équipement	43 557,80	191 685.82	235 243.62
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées		193 000,00	193 000,00
18	Compte de liaison			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses Imprévues			
Total des dépenses réelles d'investissement		43 557,80	384 685.82	428 243.62
023	Virement à la sect. d'investissement			
040	Opérations d'ordre d'entre section			
041	Opérations patrimoniales			
Total des dépenses d'ordre				
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		43 557,80	384 685.82	428 243.62

Les dépenses d'équipement sont ventilées à l'annexe A1 page 25 du projet de BP 2024.

- **Chap. 20** (Immobilisations incorporelles) : des crédits ouverts à hauteur de 3 200 € pour la mise à jour des licences informatiques,
- **Chap. 21** (Immobilisations corporelles) : Au sein de chapitre, les dépenses d'investissement s'inscrivent dans le cadre des orientations budgétaires présentées. Pour ce chapitre, des crédits sont ouverts à hauteur de 62 773,85€ pour :
 - ↳ Achever l'aménagement du cimetière communal : 25 940 €
 - ↳ L'acquisition de matériels techniques pour : 36 833,85 €
 - ↳ L'acquisition de matériel de bureau et informatique pour : 5 818 €.
- **Chap. 23** (Immobilisations en cours) : ce chapitre budgétaire qui concerne (hors restes à réaliser) en grande partie les crédits de paiement pour le projet lié à l'aménagement du parc municipal pour 169 269.77€.



Création d'une autorisation de programme (AP)

Dans le prolongement de l'instauration du référentiel M57, la ville s'inscrit dans une volonté de planifier la mise en œuvre opérationnelle et financière d'investissements sur une échelle pluriannuelle et de renforcer la lisibilité des engagements contractuels et financier de la collectivité à moyen terme.

Dans ce cadre, les créations, modifications et clôtures des autorisations de programme sont présentées et approuvées annuellement par le conseil municipal.

Il est proposé de créer une autorisation de programme (AP) pour le projet d'aménagement du parc municipal pour un coût d'opération global de 1 235 040 €.

La répartition prévisionnelle des crédits de paiement correspond en 2024 au montant du BP 2024 et est donné, à titre indicatif pour les exercices 2025 et suivants

Projet	Opération	AP/ Total TTC		
AP N°2024-AP1 Amélioration du cadre de vie	001 – Aménagement parc municipal	1 235 040 €		
CP/ Crédits budgétaires	CP 2024	CP 2025	CP 2026	Total
Dépenses prévisionnelles	100 000	800 000	335 040	1 235 040 €

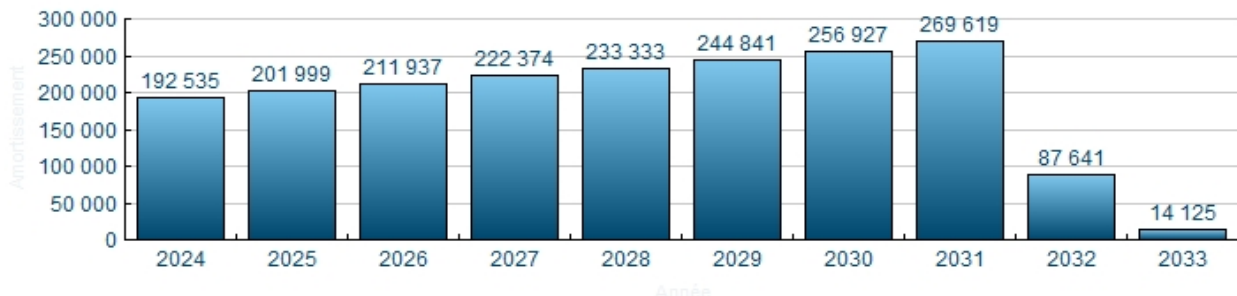
Le remboursement et évolution de la dette

La prévision de remboursement de la dette s'établit à 193 000 € pour l'année 2024.

Au 01 janvier 2024 l'encours de la dette est 1 999 078 € avec une durée résiduelle moyenne de 10,5 ans.

Année	Libellé	Organisme prêteur	Capital initial	Taux	Capital restant dû au 01 janvier 2024	Remboursement capital en 2024
2011	Construction groupe scolaire Aragon Prévert	Caisse d'épargne	2 500 000	5,16%	1 254 183,53	130 590,70
2012	Construction groupe scolaire Aragon Prévert	Caisse d'épargne	1 000 000	4,88%	553 358,48	50 432,68
2022	Programme d'investissement 2022	Caisse d'épargne	200 000	2,28% +euribor 1 mois	191 536,46	11 511,56
					1 999 078,47	192 534,94

Profil d'amortissement



Les prévisions de recettes d'investissement

Pour l'année 2024 la collectivité n'a pas inscrit d'emprunt d'équilibre.

Les investissements seront financés par les ressources propres de la collectivité ; à hauteur de 302 563,01 € pour les crédits nouveaux.

LIBELLE		RAR 2023	Propositions nouvelles 2024	BP2 024 (Propositions + RAR)
001	Résultat reporté		154 602,66	154 602,66
13	Subventions d'investissement	42 581,44	-	42 581,44
10	Dotations fonds divers et réserves		134 760,35	134 760,35
1022	<i>Dont FCTVA</i>		24 760,35	24 760,35
1068	<i>Excédent de fonctionnement</i>		110 000,00	110 000,00
16	Emprunt			-
27	Reprise de dettes par la métropole		13 200,00	13 200,00
Total des recettes réelles d'investissement		42 581,44	302 563,01	345 144,45

LIBELLE		RAR 2023	Propositions nouvelles 2024	BP2 024 (Propositions + RAR)
021	Virement section de fonctionnement			
040	Opération d'ordre de transfert entre section		83 099.17	83 099.17
041	Opérations patrimoniales		-	-
Total des recettes d'ordre			83 099.17	83 099.17
				-
TOTAL recettes d'investissement de l'exercice		42 581,44	385 662.18	428 243.62
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		42 581,44	385 662.18	428 243.62

Répartition fonctionnelle du BP 2024

